

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 novembre 2013

# Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

## Déclaration du groupe de la coopération

Le secteur agricole et agroalimentaire est confronté à des défis sans précédent. Il dispose de réels atouts pour aller chercher des relais de croissance dont la France a bien besoin, sur les marchés extérieurs, au-delà des seules frontières de l'Union européenne. Les gisements de croissance sont, en effet, particulièrement prometteurs dans les pays émergents du fait de l'évolution de leur demande alimentaire.

L'enjeu est d'autant plus important pour les dix ans à venir que nos performances à l'exportation marquent un recul par rapport à nos principaux concurrents. N'opposons pas une agriculture qui miserait sur des marchés de niches et une agriculture qui irait à la conquête de marchés de masse, investissons dans la diversité de notre secteur agricole et agroalimentaire. Nous disposons d'immenses atouts et pourtant nous régressons dans la plupart des filières : porc, volailles, lait, légumes. Nous sommes bien confrontés à l'urgence pour la survie de ces filières, notamment l'élevage.

Dans ce contexte, malgré un nom prometteur, le projet de loi sur lequel le CESE a été saisi ne pose pas le cadre d'un développement ambitieux et ouvre peu de perspectives pour l'avenir du secteur. Au contraire, certaines dispositions du volet sanitaire et phytosanitaire généreront des contraintes supplémentaires pour les professionnels, sans efficacité prouvée. La rapidité et le champ restreint de la saisine en sont d'autant plus regrettables. Malgré ces conditions, le travail du CESE est de qualité. Nous partageons la volonté d'inscrire l'avenir de l'agriculture dans une triple performance économique, sociale et environnementale et nous avons apprécié cet équilibre. Pour les entreprises coopératives agricoles, c'est la performance économique qui peut générer la performance environnementale, et nous regrettons que le projet de loi reste en retrait sur le volet social, malgré des enjeux forts en termes d'emplois.

L'avenir se construit avec la jeunesse. Coop de France et l'ensemble de l'agroalimentaire ont ainsi signé un accord relatif au contrat de génération, dont le principal objectif est le recrutement de 30 000 jeunes de moins de 30 ans et 4 500 salariés âgés de 50 ans et plus, sur les 3 ans qui viennent. Mais nos entreprises ne pourront pas créer des emplois sans allègements réglementaires et fiscaux, et sans le crédit compétitivité dont les coopératives seraient exclues !

Concernant l'enseignement agricole, nous souscrivons aux objectifs définis dans le projet de loi et aux préconisations de l'avis. Nous pensons aussi que le modèle économique de gouvernance des coopératives agricoles doit faire l'objet d'une meilleure valorisation dans l'enseignement agricole et la recherche. Le projet de loi comporte des avancées avec un volet gouvernance coopérative, qui

s'inscrit dans une démarche de modernisation du statut coopératif en cohérence avec la loi ESS ; nous restons néanmoins vigilants afin que les spécificités coopératives soient mieux connues et ne soient pas rigidifiées et imposées, nous sommes donc particulièrement vigilants aux implications de la clause miroir pour les coopératives agricoles.

Enfin, le manque d'ambition et de volontarisme du projet de loi est particulièrement flagrant pour le volet forêt. Malgré un formidable potentiel, ce secteur connaît actuellement un fort déficit de sa balance commerciale. Si nous approuvons la création d'un Fonds stratégique de la forêt et du bois, nous regrettons que ses moyens financiers soient soumis aux aléas budgétaires annuels. L'avis souligne bien qu'il faut aller plus loin vers l'organisation d'une véritable filière bois entre l'amont et l'aval, dans lequel les organisations de producteurs devraient jouer tout leur rôle.

Le groupe de la coopération souhaite que l'avis du CESE puisse contribuer à redonner du souffle à un projet de loi qui en manque singulièrement. Le groupe de la coopération a voté positivement.